

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, MICHEL BELLEMARE, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ

LE RÈGLEMENT NO 605-2017

Ayant pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas 159 987\$ pour des travaux de mise aux normes du système de production d'eau potable.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 mai 2018.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 31^e jour de MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.



Michel Bellemare, B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier